



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 21 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-12-21_1684

Protocole d'engagements
réciproques et renforcés 2019-2022

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

Exposé des motifs

La mobilisation autour de la rédaction du rapport Borloo en 2018 a permis de rappeler la détermination des élus locaux, des habitants et des associations pour répondre aux enjeux propres aux quartiers populaires. Si aucun acte fort n'a été pris par l'exécutif pour mettre en œuvre les recommandations issues d'une large concertation, une méthode de travail a été formalisée, sous l'impulsion des collectivités territoriales, afin d'aboutir à la rénovation des contrats de ville. Cette méthode est formalisée dans le Pacte de Dijon signée par l'EPT le 16 juillet 2018.

Les contrats de ville étant prorogés jusqu'en 2022, il s'agit dans le cadre de la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de rénover les contrats de ville en renforçant leur caractère opérationnel et partenarial et en formalisant un Protocole d'Engagement Réciproques et Renforcés regroupant à la fois les axes intercommunaux mais aussi les priorités locales en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le respect des mesures gouvernementales et les stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les principales étapes de l'élaboration du protocole :

- 1- Février à avril 2019. Exploitation des contributions et préparation des ateliers de concertation :
 - Stabilisation d'une méthodologie pour l'écriture du Protocole à la suite d'une série de réunions techniques avec les services de l'Etat et les chefs de projets des Contrats de ville mais également lors de séminaires politiques présidés par Richard Doms, vice-président en charge de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain
 - Travail par Contrat de ville afin d'identifier les priorités susceptibles d'être versées au Protocole
- 2- Mai-juin : synthèse des contributions des Contrats de ville pour isoler les actions prioritaires, les partenaires et les dispositifs à mobiliser.
- 3- 25 juin 2019 : séminaire de travail partenarial à l'échelle des 8 contrats de ville
- 4- 16 juillet 2019 : Comité technique à l'échelle des 8 contrats de ville
- 5- Juillet-septembre :
 - Note d'information en réunion des DGS et conférence des maires.
 - Amendements par les villes et les autres signataires jusqu'à fin août.
 - Allers/retours avec les services de l'Etat.
- 6- 19 septembre 2019 : première conférence annuelle des signataires des 8 contrats de ville.
- 7- Dernier trimestre 2019 :
 - Passage dans les instances délibérantes des signataires des contrats de villes et présentation pour avis au conseils citoyens.
 - Présentation à l'ensemble des partenaires dans le cadre du lancement de la programmation 2020 de la politique de la ville.
 - Lancement du travail partenarial sur l'évaluation du protocole.

La signature est souhaitée par les services de l'Etat en fin d'année 2019.

Le protocole est organisé autour de trois objectifs : RENOVER les Contrats, RENFORCER les effets par de nouveaux moyens déployés, CONSTUIRE un dialogue fondé sur l'esprit de réciprocité. Il est articulé autour de 8 articles :

- L'objet du protocole : prend acte de la nouvelle compétence territoriale de l'EPT, priorise les engagements renforcés et réciproques des signataires jusqu'en 2022
- L'EPT nouveau signataire : ses compétences et sa plus-value
- La prorogation des contrats jusqu'en 2022
- La présentation de la feuille de route, de la méthodologie d'élaboration du protocole autour de la remobilisation des partenaires et d'une démarche de co-construction
- Les constats partenariaux : un état des lieux synthétique des constats partagés et des enjeux par les acteurs des territoires

- Les engagements renforcés et réciproques : 10 objectifs d'intervention et 26 priorités autour de 5 axes :
 - 1- Agir résolument en faveur de la réussite et l'autonomisation de la jeunesse
 - 2- Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers
 - 3- Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants
 - 4- Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés
 - 5- Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers
- Le pilotage
- L'évaluation

Les signataires : l'Etat : les deux Préfets, l'EPT, les 18 villes concernées par la politique de la ville, les 2 conseils départementaux, les deux CAF, l'ARS, Pôle emploi, la Région IDF, l'AORIF et les bailleurs qui le souhaitent.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le décret n°200-495 du 6 juin 2001 relatif à l'attribution des subventions par les collectivités territoriales et leurs établissements publics à caractère administratif aux organismes de droit privé ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant le travail partenarial engagé depuis février 2019 par l'ensemble des signataires des 8 contrats de ville ;

Considérant la demande du conseil départemental d'actualiser sa contribution présentée en annexe afin d'harmoniser l'ensemble de ses contributions pour les 3 EPT présents sur le territoire du Val-de-Marne ;

Entendu le rapport de M. Richard Domsps ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet de protocole d'engagements réciproques et renforcés, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit protocole et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour : 45

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.